Solfac® 10

Caractéristiques de Solfac 10

- Action initiale rapide.
- Protection longue durée : La formulation poudre mouillable confère à Solfac 10 une longue durée d'action : Jusqu'à 12 semaines dans les essais sur le terrain.
- Excellente efficacité contre mouches et ténébrions. Mais Solfac 10 est également efficace contre les autres insectes volants et rampants : moucherons, moustiques, cafards, puces, punaises…
- Sans odeur.
- Ne tache pas.
- Faible dose d'utilisation.

Doses et mode d'emploi

Solfac 10 se présente sous forme de poudre mouillable en sachet dose de 20 g et s'utilise en pulvérisation sur les surfaces.

- 20 g Solfac 10 + 5 litres Eau = 100 m² traités.
- Verser soigneusement le contenu d'un sachet de 20 g dans un peu d'eau. Agiter légèrement afin d'obtenir un prémélange homogène.
  Verser celui-ci dans le pulvérisateur et compléter avec de l'eau afin d'obtenir 5 litres de mélange, appliquer aussitôt.
- Cas particulier : En présence de support poreux, augmenter la quantité d'eau, mais veiller toujours à apporter 0,2 g de Solfac 10 par mètre carré traité.
  Exemple : 20 g de Solfac 10 dans 10 litres d'eau pour 100 m² traités.

Application

- Evaluer la surface à traiter et vérifier le débit de l'appareil.
- Avant application, si nécessaire, nettoyer et dépoussiérer les surfaces à traiter.
- Lors de la pulvérisation, éviter la création de brouillard et le ruissellement.
- Pulvériser avec soin la bouillie à courte distance des surfaces : murs, plafonds, poutres, encadrements de fenêtres et de portes, près des lampes…
  Insister en général sur les endroits les plus fréquentés par les insectes, sans oublier de traiter les lieux mitoyens (locaux et sites extérieurs) si nécessaire.

Effets secondaires indésirables : les pyréthrinoïdes sont susceptibles de provoquer des paresthésies.

SOLFAC® 10 - AMM n°8900164
Contient 10% de Cyfluthrine

Xn - NOCIF

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R20 Nocif par inhalation.

N - DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Fiche de données de sécurité fournie sur simple appel au 04 72 85 45 05
Numéro d'appel d'urgence 24h/24h : 04 72 85 25 25

Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Solfac 10 - FR - FR79008872F - ARTICLE 79732139

Dose autorisée :
0,2 g/m² pour la désinsectisation des bâtiments d'élevage (étables, porcheries, poulaillers, bergeries, écuries…).

IMPORTANT :
Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage, qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.
Ne pas traiter les animaux.
Ne pas traiter les mangeoires ou les abreuvoirs, sinon laver abondamment à l'eau.
Ne pas traiter en présence d'animaux, d'aliments ou de fourrages.
Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de vente du Ministère de l'Ecologie.

Conserver les restes non utilisés dans l'emballage d'origine, hors de la portée des enfants, en vue d'une réutilisation ultérieure. L'emballage vide ne doit pas être réutilisé et éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Bayer S.A.S.
Bayer Environmental Science
16 rue Jean-Marie Leclair - CS 90106
F-69266 Lyon Cedex 09
® Marque déposée Bayer

Bayer

Solfac® 10

Solfac®
10

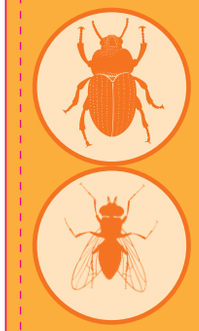

Insecticide
contre Mouches, Ténébrions
Bâtiments d'élevage

Utilisation exclusivement professionnelle

Contient : 10% cyfluthrine
AMM n° 8900164
Poudre mouillable

5 x 20 ge

100 g = 500 m² traités.

Poudre mouillable pour la désinsectisation des bâtiments d'élevage (étables, porcheries, poulaillers, bergeries, écuries…).

Bayer Service infos Hygiène Publique et Rurale
N°Vert 0 800 001 641
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

&'HAKORJ=UUMYXX'

Date d'expiration : 4 ans après la date de production.
N° de lot et date de production : voir sur l'emballage